



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
ET DE LA MODERNISATION  
DE L'ADMINISTRATION,  
*en charge du numérique*

ARRETE N° 1957 / MEA/DGRH du 10 MAR. 2022

005896

N°  
Courrier arrivé le  
10 MARS 2022  
LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION,  
Direction Générale des  
Ressources Humaines

proclamant les résultats de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'ingénieur en chef de 1ère catégorie de 2ème classe du cadre d'emplois des ingénieurs de la fonction publique de la Polynésie française au titre de l'année 2019.

NOR :  
DRH22502259AM

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié, portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
- Vu l'arrêté n° 660 PR du 23 mai 2018 modifié, relatif aux attributions du ministre de l'éducation et de la modernisation de l'administration, en charge du numérique ;
- Vu l'arrêté n° 1920 CM du 29 novembre 2011 relatif à la direction générale des ressources humaines de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 1757 CM du 26 août 2021 portant nomination de Mme Marine NOGUIER en qualité de directrice générale des ressources humaines ;
- Vu l'arrêté n° 9636 MEA du 1er septembre 2021 modifié, portant délégation de signature à Mme Marine NOGUIER, directrice générale des ressources humaines de la Polynésie française ;
- Vu la délibération n° 95-215 AT du 14 décembre 1995 modifiée portant statut général de la fonction publique de la Polynésie française ;
- Vu la délibération n° 95-217 AT du 14 décembre 1995 modifiée, relative aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique du territoire de la Polynésie française ;
- Vu la délibération n° 95-230 AT du 14 décembre 1995 modifiée, portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs de la fonction publique de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 333 CM du 2 avril 1997 relatif à l'examen professionnel d'accès au grade d'ingénieur en chef de 1re catégorie de 2e classe du cadre d'emplois des ingénieurs de la fonction publique du territoire de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 5559 MAE/DGRH du 17 juin 2020 modifié, portant date d'ouverture et organisation matérielle d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'ingénieur en chef de 1re catégorie de 2e classe du cadre d'emplois des ingénieurs de la fonction publique de la Polynésie française au titre de l'année 2019 ;
- Vu l'arrêté n° 13192 MEA/DGRH du 8 décembre 2021 portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'ingénieur en chef de 1re catégorie de 2e classe du cadre d'emplois des ingénieurs de la fonction publique de la Polynésie française au titre de l'année 2019 ;
- Vu le procès-verbal d'admission n° 2584/MEA/DGRH du 22 février 2022 ;

**Ampliations :**

PR-REG	2
MEA	1
DGRH	1

**Lexpol :**

VP-SGG  
DMRA-JOPF

ARRETE




**Article 1er.** - Sont déclarés admis à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'ingénieur en chef de 1ère catégorie de 2ème classe du cadre d'emplois des ingénieurs de la fonction publique de la Polynésie française au titre de l'année 2019, dans l'ordre de mérite :

Monsieur	PELLET	Laurent
Monsieur	RAYGADAS ZAVALA	Engel
Monsieur	MARCILLAT	Bertrand

**Article 2.** - La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le **10 MAR. 2023**

Pour le Ministre  
de l'éducation  
et de la modernisation  
de l'Administration,  
*en charge du numérique*  
et par délégation,  
la Directrice générale  
des ressources humaines



Direction  
Générale  
des  
Ressources  
Humaines  
Marine NOGUIER  
Polynésie Française

Pour Ampliation,  
Pour Le Secrétaire Général du Gouvernement  
et par Délégation



**T. FENUAITI**

